

Madame, la Députée
Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

« Gilets jaunes, illusions vertes »

L'annonce par le gouvernement le 27 novembre, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), de tripler le nombre d'éoliennes terrestres à l'horizon 2028, équivaut à une déclaration de guerre au milieu rural.

Cette annonce est d'autant plus surréaliste à un moment où, en réaction au mouvement des gilets jaunes, le pouvoir fait mine de se mettre à l'écoute des "populations périphériques" et de s'attaquer résolument, en s'appuyant sur les "élus de proximité", à la fracture entre la France des métropoles et celle des régions rurales.

Par ailleurs, l'idée de poursuivre et amplifier la prolifération éolienne est incompréhensible à un moment où la contribution réelle de la filière éolienne aux enjeux énergétiques et climatiques nationaux apparaît pour ce qu'elle est, c'est-à-dire négligeable dans ses effets, et donc d'autant plus exorbitante par ses coûts. Or cette critique s'appuie désormais sur des énoncés et sur des chiffres officiels, ou qui en découlent directement.

Les émissions de CO2 nationales imputables au secteur de la production électrique sont en augmentation continue depuis plusieurs années alors même que la puissance installée en énergies renouvelables intermittentes – notamment l'éolien – s'accroît.

Par ailleurs, le pays dépense 60% de son budget climat en subventions au secteur de la production électrique, lequel est responsable de seulement 6% des émissions de gaz à effet de serre; une bizarrerie qui devrait interpeller aussi bien nos dirigeants qui se targuent d'efficacité que leurs opposants pourfendeurs de la dépense publique.

"Nous sommes dans des rapports de force dans lesquels l'arme des citoyens, est la justice ... c'est ce qu'on appelle un état de droit", disait il n'y a pas si longtemps une ancienne ministre de l'environnement. Or l'annonce gouvernementale de tripler le nombre d'éoliennes s'accompagne d'une mesure législative, dite "décret Lecornu- De Ruy" qui, de façon absolument inédite dans le droit français place le secteur dans le cadre d'une justice d'exception.

L'annonce PPE et dans la foulée le décret Lecornu ont provoqué la stupeur, puis très vite la fureur. Déjà, les fédérations nationales Environnement Durable et Vent de Colère, alliées avec plusieurs fédérations nationales du patrimoine et des paysages, s'apprêtent à attaquer le décret Lecornu devant le Conseil d'Etat.

Les semaines et les mois à venir vont voir se multiplier les initiatives de dialogue, de débat, de concertation, de consultation, de "co-construction": cahiers de doléances en mairie, consultation émanant de u CESE, réunions locales de concertation et maintenant bien sûr le grand exercice des trois mois à venir par lequel le gouvernement entend se mettre à l'écoute de la nation.

Les opposants actifs à la déferlante éolienne souvent vivent dans les territoires les plus périphériques, à des dizaines de kilomètres des lieux de réunion les plus proches, et dans des déserts ou des semi-déserts numériques. Trop éloignés des ronds-points pour organiser des blocages. Trop dispersés géographiquement pour susciter des mouvements de masse. Souvent trop disciplinés pour établir un rapport de force par des actions de désobéissance civile. Trop mal desservis par l'infrastructure numérique pour s'insérer dans les "réseaux sociaux". Et, jusqu'à présent, trop à contre-courant pour avoir un écho significatif dans les médias "mainstream". Il en résulte pour eux, en quelque sorte, un statut d'oubliés parmi les oubliés.

Ils ont pu se prêter par le passé – et certains continuent de le faire - au jeu du dialogue, de la concertation. Les leçons qu'ils en tirent sont amères et désabusées. Car, trop souvent, aucune réponse n'est faite aux courriers de lancement d'alerte ou d'interpellation, aux envois de dossiers, aux demandes de rendez-vous. Trop souvent, lorsque réponse il y a, les objections ne sont jamais traitées sur le fond, et on leur ressort les poncifs concoctés par le lobby éolien et/ou les éléments de langage officiels correspondants. Trop souvent, si leurs revendications sont prises en compte, c'est à la marge, sur le mode de la compensation symbolique.

Trop souvent, les tentatives de dialogue environnemental, lorsqu'elles parviennent à dépasser le stade des bonnes intentions et des vœux pieux, se retrouvent enchâssées dans un processus technocratique qui, d'emblée, évacue la dimension humaine.

Le mouvement des gilets jaunes a le mérite immense d'avoir placé sous les projecteurs de la vie publique la problématique du "travailleur pauvre". Le soutien phénoménal dont a joui le mouvement s'explique notamment par la persistance parmi la population d'une "décence ordinaire" selon laquelle toute personne qui travaille, ou qui a travaillé toute sa vie, est censée être rétribuée de façon à pouvoir satisfaire à ses besoins et vivre dignement.

Les objections des anti-éoliens sont évidemment d'un autre ordre, mais, elles aussi, se ramènent, pour l'essentiel, à quelques considérations simples de décence ordinaire:

- aucun adulte sensé n'envisage de s'exposer délibérément, ni d'exposer sa famille, ses enfants, de façon permanente, aux nuisances générées, à une distance de 500m, par des machines industrielles de 150m ou 200m de hauteur;
- aucun adulte conduisant ses affaires en "bon père de famille" ne va investir, par une acquisition ou par des travaux de rénovation, dans un bien immobilier susceptible de perdre soudainement 30% à 50% de sa valeur le jour où un rideau d'éoliennes industrielles viendrait se dresser juste en face;
- aucun citoyen n'a envie de vivre, ni de venir s'installer, dans une commune rurale où l'ambiance, entre villageois et/ou avec les communes voisines, est plombée par telle ou telle centrale éolienne locale, en fonctionnement ou en projet;
- aucun citoyen ne voit d'un bon oeil l'accaparement des paysages, ni le bétonnage de nos derniers espaces naturels, au titre d'opérations financières au bénéfice d'intérêts particuliers, et principalement privés.

Aucun citoyen qui aspire à améliorer le sens de son existence ne va trouver son compte dans l'*"environnement privilégié que constitue le milieu rural"* s'il se retrouve à passer le plus clair de son temps, dans des réunions en ville ou devant des écrans d'ordinateur, à alimenter des processus de consultation, concertation, ou autre, concernant des activités mettant en cause, précisément, la qualité de cet environnement.

Une politique de développement des énergies renouvelables qui ignore les ressorts humains fondamentaux mentionnés ici n'est pas forcément vouée à l'échec en tant que programme industriel. Mais elle est certainement vouée à susciter l'impopularité, la colère, le ressentiment, la désaffection, la défiance – bref, tout ce dont notre république, dans le contexte sociopolitique actuel, n'a pas besoin en quantités supplémentaires.

Le triplement annoncé du nombre d'éoliennes terrestres accompagne de façon très cohérente la raréfaction des services publics, la poursuite de la concentration dans les filières agricoles, et l'essor de l'extractivisme forestier. La perspective qui s'esquisse au titre de ces "tendances lourdes" est celle de l'évacuation, progressive sans doute, mais inexorable et généralisée, d'un milieu rural transformé en zone industrielle. Pour les "élus de proximité" appelés à la rescousse en tant que médiateurs du dialogue social des prochains mois, il est important d'avoir à l'esprit qu'ils fonctionnent dans un système qui met à mal la notion même de proximité.

Contrairement à de nombreux départements, le silence de nos représentants au Parlement et au sénat devient insupportable. Nos associations, leurs adhérents, les victimes actuelles et futures des nuisances de l'éolien industriel demandent une prise de position de votre part et une intervention auprès du gouvernement afin que soit respectées la dignité et les conditions de vie des habitants des espaces ruraux qui font vivre ces territoires sans toujours bénéficier d'un niveau acceptable de services publics.

Nous tenions, Madame, Monsieur, à vous faire part de notre état d'esprit de citoyen au moment où celui reçoit de nombreuses sollicitations. Nous sommes, bien entendu, toujours soucieux de pouvoir vous apporter tout complément qui vous serait utile sur le dossier éolien très préoccupant pour nous lors d'une rencontre que vous sauriez nous proposer.

Nous vous prions d'accepter, Madame la Députée, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, nos sincères salutations.

Pour les associations tarnaises

Jacques Biau

Président Nostra Montanha

Nostra Montanha

Route de Castres 81240 Le Rialet

nostramotanha@gmail.com